

Compte rendu de réunion

16 septembre 2018, 9h30 à 11h45
24 Chemin Lacasse, Bolton-Est

Présents :

Jeanine Bernier

Lucie Leduc

Catherine Boucher

Alain Déry

Linda Horne

Réjean Beauchemin

Serge Brunelle et Madeleine Gagnon (partiel)

1. Résultats et actions en 2018

1.1. Résultats des analyses en 2018

Voir tableau ci-joint pour les résultats.

- Tributaires

Les 4 principaux tributaires N1, N3, N4, N6 ont été échantillonnés en temps sec et deux fois en temps de pluie. Les résultats du 2e échantillonnage en temps de pluie ne sont pas encore connus. En temps sec, les concentrations sont en deçà des normes. Par contre, 1 heure après un orage, les concentrations de phosphores sont excessivement élevées, de l'ordre de 100 fois la norme pour N6, 50 fois pour N4, 10 fois pour N3 et 2 fois pour N1. Les tributaires N6 et N4 présentaient des apparences boueuses. D'autres échantillonnages sont prévus en temps de pluie cet automne.

Ces résultats confirment nos conclusions de 2017 qui indiquaient des problèmes importants aux tributaires N6 et N3 mais aussi, à un degré moindre, pour N4.

Les sections du lac présentant des eaux boueuses après l'orage du 19 août 2018 ont été identifiées. Il s'agit surtout des sections recevant les tributaires N3, N4 et N6. Un nouveau tributaire appelé N8 situé à l'ouest de la plage de l'APBLN a été identifiée par la présence d'eau boueuse au lac. Un delta de sédiments est d'ailleurs présent à l'entrée du lac. Une visite de terrain est prévue dans les prochaines semaines afin de visualiser l'état du ruisseau et possiblement localiser des sources des sédiments.

Ceci confirme l'urgence d'agir pour réparer les problématiques observées dans le récent rapport du RAPPEL. La ville a attribué le contrat de préparation des plans et devis à RAPPEL pour N6. Les travaux sont prévus l'été prochain. Nous ferons un suivi auprès de la ville pour que des actions similaires soient apportées pour les problématiques soulevées au tributaire N3.

- Plages

Des échantillons d'eau à 3 endroits à la plage de l'APLN ont été prélevés à 4 reprises durant l'été.

Les 3 premiers résultats indiquent une cote A tandis qu'un 4e résultat obtient la cote B. Une contamination d'origine fécale a affecté les échantillons au milieu et au bout du quai. L'eau près du quai flottant n'a pas été affectée.

1.2. Mesure de transparence

Huit mesures ont été effectuées et se poursuivront jusqu'à l'Action de grâce. La moyenne des mesures à date est de 3,6 m comparativement à 4,0 l'an dernier et entre 4,4 et 4,7 pour les 3 années précédentes. L'été particulièrement chaud pourrait expliquer la baisse de transparence en raison de la hausse de productivité du lac.

1.3. Mesures du niveau du lac

L'été 2018 particulièrement sec et très chaud explique les niveaux très bas du lac mesurés cet été, entre 10 et 18 cm. Ceci est comparable aux valeurs de l'été 2012 qui avait été aussi très sec.

1.4. Travaux sur le terrain

Nous avons poursuivi l'élimination des phragmites (plante envahissante) sur le bord du lac Nick avec l'aide des résidents.

Des plants de phragmite entre le lac Nick et le chemin public ont été enlevés par le propriétaire sur un des deux terrains.

Il est prévu de faire une session d'élimination de Phragmite et aussi de Salicaire pourpre l'été prochain.

1.5. Participation à des réunions

Les membres du comité n'ont participé à aucune réunion ou colloque cette année.

2. Plan d'action 2019

Le document « Plan d'action et prévision budgétaire 2019 » sera finalisé suite à nos discussions puis transmis aux membres du comité avant la transmission au CA de l'APLN pour approbation finale. Ce document sera ensuite transmis à la ville d'ici le 27 septembre afin de présenter notre demande de subvention 2019.

2.1 Analyse des tributaires

L'échantillonnage en temps sec et de pluie des 4 tributaires principaux (N1, N3, N4 et N6) sera poursuivi en 2019. Un 5e tributaire sera ajouté du côté des Berges du lac Nick (N8) ainsi que la sortie du lac Nick.

2.2 Suivi de la plage

La plage de l'APLN sera échantillonnée 4 fois durant l'été.

2.3 RSVL

Nous participerons au programme de surveillance volontaire des lacs. Des prélèvements à la fosse du lac pour analyse de Phosphore total, Chlorophylle *a*, et Carbone organique total. La mesure de la transparence aux 2 semaines se poursuivra.

2.4 Caractérisation du tributaire N4

Les services de RAPPEL seront demandés afin de faire un inventaire terrain pour le tributaire N4 sur toute sa longueur. Ceci permettra de localiser les sources potentielles de sédiments en identifiant les problématiques et en proposant des solutions.

2.5 Correction du rapport « Étude rétrospective de l'évolution des composantes environnementales du bassin versant du lac Nick »

Suite à un certain nombre d'erreurs dans le rapport et qui ont amenées à tirer des conclusions erronées, une révision du rapport a été demandé à Terratech. Une rencontre avec des riverains présents depuis de nombreuses années est prévue. La prise en compte de nouvelles photos aériennes plus anciennes sera aussi demandée.

3. Étude du rapport « Étude rétrospective de l'évolution des composantes environnementales du bassin versant du lac Nick »

Le comité a reçu le témoignage d'un résident de longue date du lac M. Serge Brunelle et son épouse concernant l'évolution du niveau du lac avec les années ainsi que la présence d'herbier. Il explique qu'une baisse du niveau du lac serait néfaste pour les herbiers de bordure qui servent de pouponnière. Il y a plusieurs herbiers majeurs situés en profondeur qui n'ont pas été identifiés au rapport de ABV des 7 et qui sont présents depuis très longtemps. Une baisse du niveau du lac d'environ 1,5 à 2,0 m a été provoqué en 1965 ou 1966 par M. Kaiser afin de construire la plage. Certaines photos aériennes pourraient avoir été produites durant cette période. Les photos plus anciennes devraient donc être considérées dans le rapport de l'étude rétrospective.

Le comité a visualisé les photos aériennes et autres documents obtenues par Mme Bernier et est d'avis que le rapport devrait être corrigé pour tenir compte de

certaines données que les auteurs du rapport ne possédaient pas au moment de l'étude. Cette demande a donc été ajoutée à notre plan d'action 2019.

4. Saccage de la bande riveraine aux Berges du lac Nick

La ville a entrepris des procédures judiciaires contre le propriétaire et l'entrepreneur responsable du saccage. Le comité souhaite que soit imposée une amende qui soit dissuasive et qui ne permette pas « l'achat » d'une vue sur le lac pour 500\$. La revégétalisation sera exigée et sera en coordination avec Conservation nature.

5. Site internet

Le site de l'APLN qui comporte une section « environnement » sera remodelé et mis à jour dans les prochaines semaines.

6. Accès au lac Nick pour les grosses embarcations

Le comité ne voit pas la nécessité de maintenir un accès au lac pour les grosses embarcations comme les pontons. À la plage Kaiser de l'APLN, l'accès au lac est restreint aux petites embarcations ne nécessitant pas de remorque. Ce n'est pas une rampe d'accès. Le sol très meuble ne permet pas l'accès aux remorques.